



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne
C.C.A.S – Pôle des Solidarités

DEC/CCAS/01-1.1/003/2026

DECISION

OBJET : MAPA – ACHAT DE PRODUITS D'HYGIENE POUR L'EPICERIE SOLIDAIRE - SIGNATURE

La Présidente du C.C.A.S. – Pôle des Solidarités de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 9 juillet 2020 (D.12/07.2020) par laquelle le Conseil d'Administration du C.C.A.S. – Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne a donné délégation à la Présidente pour passer des contrats (alinéa 2)

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des fournitures à livrer,

Considérant concernant l'achat de produits d'hygiène pour l'Épicerie solidaire de la ville de Lillebonne :

- qu'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence a été lancé au regard de son montant,
- que l'offre de la société CARREFOUR GRUCHET LE VALASSE est la seule à répondre dans sa totalité aux besoins du marché.

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum annuel de 8 000 € HT soit 9 600 € TTC avec la société CARREFOUR GRUCHET LE VALASSE située route de Lillebonne – 76210 GRUCHET LE VALASSE. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 18 mars 2026 et est éventuellement renouvelable 2 fois par période d'un an par reconduction tacite soit pour une durée maximale de trois (3) ans.

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget du C.C.A.S. – Pôle des Solidarités

.../...

PÔLE DES SOLIDARITÉS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LILLEBONNE

Hôtel de Ville - esplanade François Mitterrand - B.P. 20071 - 76170 lillebonne

02 32 84 50 50 / 02 32 84 50 73 - lillebonne.fr

admccas@lillebonne.fr - affaires.sociales@lillebonne.fr - seniors@lillebonne.fr - logement@lillebonne.fr

.../...

Article 3 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de la Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier le marché à l'entreprise CARREFOUR GRUCHET LE VALASSE.

Acte rendu exécutoire,



Fait à LILLEBONNE, le 25 février 2026

La Présidente du C.C.A.S.

Pôle des Solidarités

Christine DÉCHAMPS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Déchamps', written over a horizontal line.

